



**ASSOCIATION DE CHASSE
DE VILLENAVE D'ORNON ET DE TALENCE**

A Villenave d'Ornon le 29 avril 2017

Compte rendu de l'Assemblée Générale 2017

L'Assemblée Générale 2017 ordinaire et statutaire est ouverte à 9h 30.

(Adhérents : 76 - présents : 27 - suffrages : 32)

Nous remercions tout d'abord monsieur le Maire de Villenave d'Ornon d'être présent en cette matinée. Cette présence à l'A.G., Monsieur Pujol, témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie de notre association et nous en sommes très honorés.

Nous vous remercions aussi de nous permettre d'occuper cette salle pour y tenir notre Assemblée Générale et pour les marques d'amitié et de convivialité dont vous faites preuve chaque année. Je remercie également de son soutien André Rebière qui représente habituellement Monsieur le Maire de Talence et dont vous remarquez l'absence. Il a pensé à me prévenir qu'il serait en voyage à l'étranger à la date d'aujourd'hui, il donc excusé.

L'Assemblée Générale est importante pour le fonctionnement de notre association, car elle est un espace de libre échange contradictoire direct, elle permet de faire le point sur l'année écoulée, elle est une aide indispensable à la prise de décision et permet d'assurer le renouvellement au tiers du Conseil d'Administration et du Bureau donc de ses membres dirigeants.

Ordre du jour :

- 1)- 1a -Rapport moral 1b -Bilan de la saison 2016-2017 (sur la base des engagements pris et des résultats obtenus).
- 2)- Thomas vous présentera le rapport financier et le bilan de l'exercice clos - fin février 2017
- 3)- Les informations et décisions principales données à l'AG de la Fédération.
- 4)- Renouvellement du Conseil d'Administration et du bureau.
- 5)- Prévisions pour la saison 2017-2018, (cartes, gibier, battues nuisibles H.S.C, travaux concernant les layons de tir, sécurité, ouverture).
- 6)- Questions diverses.

1a)- Rapport moral :

1- Le nombre d'adhérents - Une vingtaine de chasseurs n'ont pas repris leur carte à l'ouverture 2016, certes leur remplacement a été assuré en partie par de nouveaux arrivants. Cependant c'est une réelle et récurrente difficulté de fonctionnement, car elle nous oblige à tabler sur une prise minimale de risques. Il s'agit là, d'un fait qui nous mène déjà à une baisse sensible de nos effectifs, 5 chasseurs de moins que l'an passé et de leur apport financier, 675 à 700 €. Ces chasseurs fidèles depuis des années, des bénévoles précieux par leur dévouement à la chasse, nous ont quittés, leur âge en est la cause, ils nous manquent beaucoup.

Le message est donc : poursuivez vos efforts pour faire connaître l'Association mais précisez bien les règles fixées par le règlement intérieur, afin que les nouveaux chasseurs ne soient pas surpris de trouver chez nous l'éthique de chasse que nous nous efforçons de respecter. Inutile de faire entrer des gens qui chassent pour tuer un maximum, ils tuent la chasse !

Notre volonté dans cette association est de conserver l'esprit d'une chasse populaire, la plus proche possible d'une chasse devant soi traditionnelle, pas de marché à la volaille en fin des parties de chasse, mais partage volontaire et individuel avec un chasseur bredouille, rencontré au cours de la partie de chasse. Ce partage avec autrui résulte de la seule initiative du chasseur chanceux vis-à-vis de celui qui ne l'est pas.

2- Cela m'amène à vous parler à nouveau du quota de trois faisans par personne le dimanche.

Nous prenons une carte de chasse nominative, elle lie chaque chasseur à l'Association par un contrat moral, qui consiste à respecter un quota. Ce quota, limite le prélèvement de gibier lâché à trois pièces le dimanche. Le règlement intérieur ne prévoit pas de vérifications de la part de nos gardes, ni d'amendes. Instaurer un tel système de contrôle supposerait que les chasseurs sont incapables d'adopter un comportement responsable de véritables gestionnaires de la faune sauvage et du gibier moins sauvage qu'ils contribuent à lâcher.

S'il devenait notoire qu'un chasseur fait état de tableaux de chasse hors de proportion avec la normalité, témoignant de la volonté farouche de tuer un maximum, en violation évidente du contrat moral, il serait convoqué devant le conseil de discipline qui a toute autorité pour prendre une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'Association. Pour ceux qui l'ignoraient, je rappelle qu'une famille a été exclue il y a quelques années entre autres griefs, pour ce motif.

En prenant votre carte, vous ne prenez pas l'engagement d'offrir à vos nombreuses relations, du gibier chassé dans le cadre de l'Association de chasse. Un tel motif n'est pas une excuse recevable. Il ne s'agit pas non plus de considérer une partie de chasse comme une compétition. Le prix de la carte saison correspond à 13 pièces pour l'année et par chasseur. Certains sont loin d'avoir réalisé ce tableau...

Si la chasse est ouverte tous les jours, c'est pour que tous nos adhérents aient une chance de ramener une pièce de gibier à la maison et non pour qu'un ou plusieurs chasseurs, s'acharnent quotidiennement à tuer.

Retenez ces quelques mots : l'état d'esprit au sein de l'association, le comportement des chasseurs, sont des points importants car ils conditionnent la notion de partage, de bonne entente et de convivialité autour du plaisir commun de chasser. Nous devons faire barrière à ceux qui voudraient se distinguer en tenant des propos contraires à notre éthique de chasse.

En résumé : veiller à un maintien du nombre de chasseurs, et au respect du contrat moral, être un chasseur responsable.

1b)- Rapport d'activités : Engagements pris – travail réalisé

Les cartes : Les chasseurs extérieurs bénéficient du même tarif que les habitants de nos deux communes, s'ils nous donnent le timbre vote. Ce timbre donne droit à une subvention de la Fédération Départementale par chasseur de 4 €.

BILAN	nombre avec timbre	nombre sans timbre	coût unitaire € avec timbre	coût unitaire € sans timbre	recette avec timbre	recette sans timbre	Total
cartes saison entière	40	17	135	140	5400	2380	7780
cartes demi-saison*	1	2	110	115	110	230	340
cartes migration	6	3	50	55	300	165	465
cartes invité journée		1		30		30	30
gratuites	2	3				0	0
demi-tarif *(permis 1^{ière} année) :	1	carte demi-saison 50%:	55	55			

TOTAL : 76 cartes dont 71 payantes

(50)

(26)

(5810)

(2860)

8670

5 cartes gratuites : seuls les deux gardes chassent, les 3 autres personnes ne chassent pas le faisán.

2 - Gardes, (en application du règlement intérieur)

2 - Chef de meute et lieutenant de l'ouveterie, (chasse en battue uniquement)

1- Président d'Honneur.

Nous accueillons très favorablement les chasseurs extérieurs, ils contribuent à 33% du montant des cartes !...

Le Gibier : les lâchers

Nous avons réalisé cette année 10 lâchers représentant : 682 faisans et 240 perdrix rouges pour un montant de **8453,3 Euros**.

Ou 922 pièces pour une superficie chassable de 660 ha.

Avant la migration : 4 lâchers dont 3 de 87 faisans et 1 lâcher mixte de 40 faisans et 60 perdreaux.

Après la migration : 6 lâchers dont 3 de 87 faisans et 3 lâchers mixtes, de 40 faisans et 60 perdreaux chacun.

L'investissement gibier est légèrement inférieur au montant des cartes de façon à éviter de terminer l'exercice avec un solde négatif, l'an dernier il était de -217 €. Nous nous sommes donc montrés moins gourmands cette saison comme promis... le nombre de lâchers mixtes est passé de cinq à quatre. Aucun incident de tir n'est à déplorer, c'est très satisfaisant. Le bureau a décidé lors du bilan de chasse, d'éviter un lâcher mixte le jour de l'ouverture.

- **Le Plan de chasse : les battues au chevreuil** : cette année le plan de chasse a été réalisé à 100%. 13 battues étaient inscrites au calendrier, le plan de chasse a été réalisé en neuf battues. Les battues restantes ont été réorientées vers le cerf, le sanglier, le renard. Toutes ces battues sont conduites par la famille Coquière père et fils et leurs meutes, que nous remercions pour l'aide qu'ils nous apportent depuis plusieurs années. Là aussi dans ce type de chasse en battue pas d'incident à déplorer, nous demandons cependant aux chasseurs de veiller à garer leur véhicule de façon à ne pas masquer l'angle de tir de chacun.

Veiller également à ne pas marcher au bord du layon de tir situé du côté opposé à la traque. Si un animal traverse vos voisins ne peuvent pas le tirer

- **Pour le cerf**, un score nul cette année encore, mais deux ou trois animaux ont pourtant été vus à maintes reprises par quelques chasseurs hors battues.

- **Le lièvre** : Pas de lièvre prélevé cette année, il faut dire que les voies étaient timides et le temps peu favorable. Il y avait possibilité de le tirer pendant la période d'ouverture lors des battues au chevreuil, et bien entendu au chien d'arrêt.

- **battues au sanglier** : Les battues au sanglier sur la commune de Villenave se sont soldées par un total de 4 sangliers prélevés. Tous ont été tués en réserve, dans le domaine du Château Carbonnieux. Bravo à l'équipe de monsieur Yves Dussillols, toujours prête à concrétiser l'opportunité. Précisons qu'une organisation de la chasse en milieu péri-urbain est en cours entre la Fédération et les sociétés de chasse ; la commune de Villenave d'Ornon est aux « premières loges ».

Pour le sanglier sur le territoire de chasse : nous poursuivons nos efforts d'agraining de dissuasion et de détournement, quelques animaux sont régulièrement de passage sur notre territoire, ils y ont été vus à plusieurs reprises, mais n'y séjournent pas. Aucun n'a été prélevé.

Nous utilisons le contrat d'agraining de dissuasion entre Fédération, propriétaire et Association. La quantité de maïs distribuée est de 1400 kg. Ce maïs est stocké puis distribué par les soins de Messieurs Guy et Dominique Coquière qui habitent « Le Las », donc près du territoire de chasse. L'achat du grain est financé entièrement par la fédération.

- **Les battues au sanglier et renard du mois de mars** : Pas de prélèvement encore cette année sur notre terrain. Il serait correct que les chasseurs de faisans se motivent pour assister au moins aux deux battues au renard du mois de mars.

- **Les battues administratives aux nuisibles d'avril à juin**: (sanglier, renard et fouine essentiellement) elles sont conduites sous la direction du lieutenant de l'ouveterie et sont actuellement en cours.

- **Le passage** : Globalement un passage moyen pour tous les oiseaux palombes, grives, bécasses.

Le montant du loyer du territoire de chasse était de 9939 €, donc sans augmentation pour cette saison. Il correspond sensiblement aux subventions que nous recevons des mairies (9000€). Un peu plus de générosité de la part de la Mairie de Talence serait la bienvenue en effet, pour 2017 elle est revue à la baisse soit 450 €.

La garderie : Aucune modification n'est envisagée ; Il faut penser à la journée nettoyage, aux panneaux du périmètre et au bois pour l'hiver !

Les stages de sécurité : Appel aux volontaires pour les stages de l'an prochain, faites-vous connaître auprès du Président.

Les stages de venaison : même manière de procéder que pour la sécurité, inscrivez-vous sur la liste VENAISON.

Manifestations :

Le repas de chasse de 2016 s'est déroulé dans une ambiance sympathique et chaleureuse. On a compté une cinquantaine de participants, chasseurs et leur famille. Nous espérons qu'ils ont tous conservé un bon souvenir de cet instant de convivialité. Beaucoup de gâteaux étaient au rendez-vous, un grand merci aux épouses, qui par ailleurs ont passé un bon moment à en croire les compliments reçus en fin de repas. Nous remercions l'ami Pierrot pour la préparation de l'excellente et géante paella, et la cuisson savamment contrôlée des morceaux de chevreuil. Les résultats financiers sont les suivants, on voit apparaître le bénéfice net au profit de l'association, mais l'essentiel est avant tout d'avoir partagé un agréable moment de convivialité.

TOTAL : 53 adultes et 3 enfants	TOTAL recettes 877 €	TOTAL dépenses : 796,50€
Bénéfice net : 80,50 €		

Nous remettons donc le couvert cette année 2017 **le 24 juin**, rejoignez-nous nombreuses et nombreux.

Participation au forum des associations de Villenave, afin de montrer notre existence, de présenter nos activités et aussi pour faire un peu de Publicité. Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé et ceux qui nous ont rendu visite, 13 cartes ont été vendues ce jour-là.

Participation à l'opération de nettoyage Nous y avons participé **comme l'an passé**. Toutes les sociétés et Associations de chasse se motivent pour nettoyer leur territoire des dépôts sauvages et conduire diverses actions d'entretien pour permettre un meilleur accueil de la faune sauvage, et un meilleur balisage du territoire... A ce propos si Roland ne revient pas cette année, Bernard pourrais-tu lui demander de nous faire passer les panneaux de périmètre ?

Notre repas de chasse étant fixé au **samedi 24 juin**, nous pensons préparer le site pour le repas en deux jours au cours de la semaine 24, objectif : fils de fer en place et les bâches pliées, puis aller chercher les bancs et tables et les mettre en place, décoration. Cette année c'est Bernard Gardère qui est chargé du transport des bancs et tables. Nous comptons sur la plus large participation de votre part.

Si nous sommes nombreux, nous attaquerons la coupe du bois pour l'hiver. Le bois de chauffage est à disposition, rien n'empêche ceux qui en font usage de s'essayer à le débarder, à le refendre et à le ranger. Je demande donc à chacun de faire son possible pour nous aider pendant cette période. Je demanderai le soutien de notre ami Antonio Teixeira qui nous a fait bénéficier de son important matériel l'an dernier pour répartir grave ou calcaire sur les allées les plus trouées et déformées.

Aménagement des layons de tir :

Nous avons procédé à l'entretien des allées, pare feu et passages avec notre tracteur et girobroyeur. Monsieur Gardère consacre beaucoup de son temps chaque année pour mener à bien cette tâche, nous l'en remercions chaleureusement. Les forestiers de la Compagnie des Landes ont aussi largement contribué avec des engins plus puissants bien sûr et mieux adaptés au nettoyage des fossés qui étaient envahis par la végétation, gênant l'évacuation des eaux. Les forestiers ont également pratiqué le labourage des parcelles sinistrées et certaines ont été reboisées. On note cependant que quelques allées sont impraticables en voiture.

L'Assemblée approuve le rapport moral et le rapport d'activité à l'unanimité.

2) Rapport financier : bilan de l'exercice clos - fin février 2017 - par notre trésorier : Thomas Pujol. Toujours aussi rigoureux.

Thomas, comme les années précédentes a présenté les comptes de façon claire, complète et détaillée. Il a consigné par écrit les principaux résultats, compréhensibles par tous, sous la forme du compte d'exploitation répondant au type de formulaire imposé par la Fédération des chasseurs. Le bilan du bénévolat sera établi pour cette date.

Quelques points importants financièrement :

- Tout d'abord sur le soutien apporté par la mairie de Villenave qui s'est accru sensiblement depuis trois ans, elle nous permet de payer 85% de notre loyer (9939€).
- Vous connaissez l'importance des travaux effectués dans le cadre du bénévolat : les contributions volontaires sont en nette diminution depuis deux ans maintenant, car les volontaires sont moins nombreux. Mais on peut dire Merci et bravo à ces adhérents qui se montrent encore actifs et généreux, on souhaiterait voir de temps en temps de nouvelles têtes...
- Enfin en cette période où l'économie ne va pas très bien, notre modeste association enregistre cette année un petit excédent de 131€ environ, récupérant ainsi une part du déficit de l'an passé. Ces comptes tirés au cordeau montrent bien toute la difficulté à satisfaire à la fois le contentement des chasseurs et l'équilibre du budget, nous sommes à la limite. Ainsi cette année s'est traduite par l'absence du 11^{ième} lâcher. Nous avons promis de rectifier la balance à la fin du dernier exercice c'est chose faite !

Cette année, une part du montant des cartes sera certainement consacrée à participer aux frais de fonctionnement.

L'Assemblée approuve le rapport financier à l'unanimité

3) Relevé de décisions de l'Assemblée Générale de la Fédération du 08 avril 2017 à BAZAS:

Cette année le président de l'ACVOT a assisté à l'Assemblée générale de la Fédération, avec son épouse qui est aussi la secrétaire de l'ACVOT.!

Monsieur le maire de Bazas, très heureux d'accueillir cette assemblée générale, nous a souhaité la bienvenue dans sa ville plusieurs fois millénaires, ville de tradition et de modernité. Les chasseurs ont toujours occupé une grande place dans la cité, où leur activité est essentielle pour un milieu rural ou périurbain.

Cette année la FDC33, ne présente pas de responsables administratifs sur sa tribune, ceux-ci ayant évoqué leur droit de réserve en période électorale. Le président de la FDC33 et le président de la Fédération des pêcheurs ont ouvert la séance en signant une convention **pêche – chasse**. Son but est d'appliquer l'adage selon lequel l'union fait la force. On met nos ressources piscicoles et cynégétiques en commun, sources de richesse et d'emploi. A suivi : La signature effective de la convention.

La Fédération des Chasseurs de la Gironde termine la saison 2016-2017 avec un résultat financier en excédent grâce aux efforts commencés l'an dernier et poursuivis cette année. Il s'agit d'une part de la recherche permanente de sources d'économie et de marges de manœuvre (baisse des affranchissements, recours aux mails le plus souvent possible, maîtrise des dépenses de ressources humaines, mise en concurrence,...) ; et d'autre part de minimiser la facture des dégâts dus au gros gibier bien qu'elle soit en hausse sensible par rapport à l'année précédente. Les tarifs pour l'année prochaine seront sensiblement modifiés en ce qui concerne la cotisation fédérale : 69€ et le timbre sanglier 13€, les bracelets de chevreuil, cerf, sanglier et l'assurance demeurant inchangés.

Concernant l'accidentologie, 14 accidents mortels en France dont 2 en Gironde seront jugés cette année et les condamnations financières risquent de mettre à mal l'équilibre financier du contrat d'assurance. Il est à noter que les efforts consentis par la FDC33 pour mettre en œuvre des formations de sensibilisation à la sécurité semblent porter leur fruit vu la baisse de l'accidentologie. On rappelle que la responsabilité civile ne couvre pas les accidents sur sa propre personne. Pour la prochaine saison de chasse, il sera possible de souscrire une garantie supplémentaire avec l'assurance de la fédé en complément de la responsabilité civile (environ 15€).

Le budget prévisionnel : 2017-2018 est de 4 091 444 €.

Tour d'horizon au sujet des différentes espèces de gibier :

Chevreaux : moins de 50 colliers de chevreuils ont fait l'objet de campagne de tirs administratifs, la situation paraît maîtrisée et stabilisée.

Cerfs : Comme toujours il existe 3 massifs : pour le médoc augmentation des populations, le but est presque atteint, il faut rechercher le bon compromis forêt – gibier, en Sud Gironde Captieux, il faut augmenter la pression sur le cerf de façon significative, par contre pour Belin Beliet les prélèvements sont allégés.

Sangliers : les prélèvements sont passés de 4000 en 2005 à 9835 et probablement plus de 10000 en 2017 avec ceux du mois de mars, soit un rapport de 2,5 en 10 ans. De plus en plus de chasseurs participent aux battues ce qui permet de prélever un nombre de sangliers plus conséquent chaque année. Mais attention, cette chasse génère nombre de problèmes et de conflits dans la vie des associations. Même conclusion que l'an dernier : Il convient que chaque association et chaque chasseur se responsabilisent. La régulation devient de plus en plus difficile et pose problème notamment dans les zones urbanisées.

Les dégâts constatés sur cette saison sont imputables dans 75% des cas aux sangliers, dans 17% des cas aux cerfs et dans 8% des cas aux chevreuils.

Le gibier de tir faisandé, perdreaux : Il est à noter que la Gironde longtemps protégée face aux menaces de grippe aviaire, a été touchée cette année, certes de façon inégale. La vigilance reste de mise il en faut peu pour connaître le même sort que dans d'autres départements du sud-Ouest.

Grive : absence d'eau, année inégale sur le territoire girondin plus de 30% de pluviométrie en moins. Globalement un bon début de saison les 15 premiers jours qu'il ne fallait pas manquer. Globalement bonne année pour les grives.

On a dénombré 30 millions de couples pour les grives, donc un bel avenir, couloirs, nidification, dates de passage. Les balises jouent un rôle très important dans la récupération de ces données..

Alouette : les saisons se suivent et se ressemblent. Depuis quelques années, peu d'oiseaux.

Merle : effectif toujours à la hausse, c'est une espèce qui se porte bien.

Braconnage du petit gibier : même rappel que l'an passé : les magnétophones persistent, attention à ces actes de braconnage qui sont lourdement sanctionnés par de fortes amendes et des suspensions de permis de chasse (ex : équipes prises sur le bassin d'Arcachon et dans le sud girondin).

Bécasse : Les prélèvements ont été calmes en novembre un peu mieux après avec l'arrivée du froid. Attention la Gironde est plus un lieu d'hivernage que de transit. Il n'y a pas lieu de se presser, on peut aménager, chacun peut agir, on peut aussi décider d'interrompre les prélèvements sur une période...Penser à retourner les carnets à la Fédération.

Palombes : population en forte hausse attention aux prélèvements abusifs, 1000 palombes au filet c'est trop. On dénombre cette année une moyenne de 109 palombes par installation. Ne pas laisser le maïs après la coupe est une grave erreur et prive ces oiseaux de la nourriture dont ils ont besoin. La palombe revient toujours vers son lieu de nidification dans presque toute la Gironde, penser aux aménagements spécifiques. Les couloirs de migration : le couloir Atlantique est en diminution, le couloir central est le couloir principal, l'Oriental est un peu pauvre.

Sécurité : 15000 chasseurs ont suivi le stage sécurité en battue, il en reste 30000 !...Penser au stage spécial palombière, comment s'équiper en toute sécurité. Penser au fauteuil roulant...

4) Renouvellement au tiers du conseil d'Administration et du Bureau

La composition actuelle du Conseil d'Administration, la procédure et le tableau de rotation actualisé des membres sortants sont affichés à l'entrée de la salle.

Les membres du conseil d'administration sortants sont :
Serge CAPDEVIELLE ; Vice-président délégué ;
Yves DUSSILLOLS ; Chargé de l'organisation des battues à VO ;
Roland WALTER ; Responsable travaux

Le Président s'adresse aux membres du conseil sortant : « Souhaitez-vous assurer un nouveau mandat dans la fonction que vous occupiez jusqu'à présent ? » Réponses positives de Serge CAPDEVIELLE et de Yves DUSSILLOLS. Roland WALTER était absent et non excusé. Un sursis d'un an lui est accordé.

Le Président s'adresse à l'Assemblée : L'une des personnes présente souhaite-elle présenter sa candidature au conseil d'administration ? Premier et Dernier appel ! Aucune candidature ne s'est manifestée.

En l'absence de nouvelles candidatures, il est procédé au vote d'approbation de la composition du nouveau Conseil d'Administration par l'Assemblée.

A l'unanimité des présents et des adhérents représentés par un pouvoir, les deux membres sortants : Yves DUSSILLOLS et Serge CAPDEVIELLE sont réélus pour trois ans. La composition du nouveau Conseil d'Administration est établie pour un an, lecture est faite des noms des membres. Nous allons procéder maintenant à l'élection du nouveau bureau. Elle est de la responsabilité du Conseil d'Administration

Réunion du conseil d'administration, Puis vote d'approbation de l'Assemblée.

Le Président demande une suspension de séance de quelques minutes de façon à procéder à la composition du nouveau bureau, par le Conseil d'Administration, le bureau actuel étant démissionnaire. Pour cela je demande aux membres du Conseil qui nous font face de bien vouloir répondre aux questions par à un vote à main levée, un vote à bulletin secret ne paraissant pas nécessaire.

Parmi vous y a-t-il des candidats aux postes de Président, Vice-Président, trésorier et secrétaire ?

Aucun candidat ne se manifeste

La Composition du bureau entérinée par l'Assemblée est donc :

J.M. Angles , S. Capdevielle, T. Pujol , M. Angles.

Reprise de la séance Assemblée Générale Ordinaire

La composition du Bureau est donc établie définitivement pour un an. Elle est sans changement.

A l'occasion du renouvellement du Conseil et du Bureau, le président rappelle qu'un administrateur et à plus forte raison un membre dirigeant du bureau doit avoir un comportement exemplaire :

- vis-à-vis de chaque adhérent : secours, respect, partage, camaraderie, convivialité, entraide,
- vis-à-vis de l'Association : solidarité et dévouement, respect absolu des consignes de sécurité, des statuts, du règlement intérieur et du contrat moral concernant le quota de pièces de gibier.

5) Prévisions pour la saison 2017- 2018 :

Le gibier lâché : Depuis plusieurs années aucun chasseur n'a exprimé un quelconque mécontentement à propos de la qualité du gibier, au contraire. Il a donc été décidé de reconduire notre commande chez Mme Borowyez afin de conserver cette même qualité. Nous avons passé un contrat minimum établi sur 40 cartes saison entière, soit une somme de 7780 €, chiffre inscrit au tableau au § 1b), les autres types de cartes étant sujets à de fortes fluctuations. Ce qui correspond à 620 faisans et 200 perdreaux pour 10 lâchers sur la saison, dont 6 lâchers de 80 faisans et 4 lâchers mixtes de 35 faisans et 50 perdreaux. Ce contrat minimum doit être modulé par la réalité du nombre de cartes dont il est de plus en plus difficile de prévoir la quantité exacte. Manque de fidélité des chasseurs, limite d'âge atteinte, mort du chien, maladie non attendue.... Nous avons donc fait preuve d'une plus grande prudence que d'habitude.

Le calendrier officiel des lâchers et battues est établi et affiché à l'entrée de la salle, il vous sera distribué lors de la vente des cartes, il est d'ores et déjà sur le site internet. Voici comment il a été établi :

L'éleveur Mme BOROWYER (Mios) nous a fait parvenir les prix du gibier pour 2017-2018 :

coût TTC = **9,70 €** pour un faisan (22 semaines) et **7,80 €** pour un perdreau.

Soit une augmentation de 0,05 centimes pour le faisan et de 0,00 centime pour le perdreau, augmentation très modérée tenant compte des contrôles vétérinaires obligatoires et à répétition tous les 15 jours.

La Prévision de Recette minimale est de : **7780 €** ; La Prévision d'achat de gibier : **7574 €**

- Le nombre de lâchers pourra être porté à 11, si le nombre de chasseurs est suffisant.
- Si le nombre de cartes vendues à la date de l'ouverture de la chasse est suffisant, le contrat sera ajusté en conséquence dès les premiers lâchers.
- Il est donc **très vivement conseillé** de prendre vos cartes avant l'ouverture, pendant les permanences prévues à cet effet, à la mairie de Villenave, à l'adresse du siège ou pendant le forum des associations de Villenave.
- Conformément à la décision prise par le bureau, comme la saison dernière, le lâcher de l'ouverture ne sera constitué que de faisans pour motif de sécurité.

Tarifs des cartes : Les tarifs pour la saison 2017- 2018 sont inchangés sauf pour la carte invité 1 jour qui est diminuée de 10 €. On rappelle le tarif en cours de validité, qui est affiché à l'entrée de la salle :

Carte la saison entière :	135 €	;	Extérieurs ne donnant pas le timbre	140 €
Carte la demi-saison :	110 €	;	Extérieurs ne donnant pas le timbre	115 €
Carte migration, (validité 1 mois)	50 €	;	Extérieurs ne donnant pas le timbre	55 €
Carte invité 1 journée :	30 €	.		

REMARQUE IMPORTANTE:

Malgré la qualité exceptionnelle du gibier fourni par madame BOROWYEZ, un point peut s'avérer sensible l'an prochain. C'est la date du dernier lâcher, qu'elle souhaite voir s'afficher fin décembre. Pour cette année, la négociation est passée en l'état mais, il se peut que cela nous fasse envisager le changement de fournisseur (au motif : réduction de la période de chasse). Le président décide de poser la question suivante à l'assemblée :

« Qui dans l'assemblée se prononcerait en faveur d'un appel d'offre aux fournisseurs si la dernière date de lâcher était fin décembre ? »

Résultat du vote à main levée : L'accord est obtenu à l'unanimité

Vote sur l'acceptation du nouveau tarif de la carte » invité une journée »

Dates de la vente des cartes pour la saison 2017- 2018.

Ces dates sont affichées à l'entrée de la salle

La vente des cartes débute deux semaines avant la date de l'ouverture : la date de l'ouverture est le deuxième dimanche de septembre soit **dimanche 10 septembre**, le 1^{er} lâcher aura lieu la veille de l'ouverture, le samedi 09 septembre entre 14 -16 h.

La vente des cartes aura lieu :

- Tous les matins de 9h à 12h, du lundi 28 août au vendredi 1er septembre, à la mairie de Villenave d'Ornon, la salle sera indiquée à l'entrée de l'Hôtel de Ville.
- Tous les jours de 10h à 19h du lundi 4 septembre au vendredi 8 septembre au siège, dont l'adresse est mentionnée ci-dessous.
- Toute la journée du samedi 9 septembre, au forum des Associations de Villenave, à l'Espace d'Ornon, (consulter le plan à l'entrée pour trouver le stand de l'ACVOT) :

**Adresse du Siège : ACVOT, Chez Mr ANGLES J.M.
8 rue Georges Courteline – 33140 Villenave d'Ornon
- (tél : 05 56 75 87 69) –**

Les battues : Le plan de chasse sera toujours de **10 chevreuils et de 1 cerf**.

Pour le lièvre et le chevreuil : l'autorisation de tirer le lièvre sera donnée lors des battues au chevreuil - Le nombre de battues au chevreuil est maintenu à 13 ou 14. Si nous finissons le plan de chasse avant, nous nous occuperons du sanglier et du renard.

La destruction des nuisibles (renard, fouine), nous continuons à y participer en 2017 d'avril à juin. Si vous souhaitez voir moins de faisans tués par le renard, alors venez participer aux battues. Pour 2017 le calendrier des battues aux nuisibles est affiché à côté du calendrier officiel 2017-2018 des battues aux chevreuils. Ils sont visibles sur le site internet.

Pour le sanglier, Une liste est ouverte à l'entrée de la salle pour les amateurs de cette chasse.

Comme l'an passé, afin de protéger les cultures du déterrage du maïs semé par le voisin, à la ferme de l'Ombrière, une grande opération d'agrainage de dissuasion est lancée par la fédération le long de la piste des Cuges et sur celle qui conduit au Las à travers la propriété de Mr Courrège de l'autre côté de l'Ombrière. L'agrainage a lieu aussi sur la voie du pipeline, le long du clôturé côté St Jean d'Illac au lieu-dit « France ». Ceci pour éviter que les animaux pénètrent sur les zones sensibles.

Sur notre chasse, nous agrainons en faisant une boucle à l'intérieur du territoire. Cela permet aussi de nourrir les couples de faisans et la faune locale.

Garderie et contrôle des entrées sur le territoire : Toute entrée est soumise à l'autorisation d'un garde ou d'un dirigeant de l'ACVOT. Messieurs les gardes, je compte sur vous pour continuer à surveiller avec fermeté les intrus.

Si vous chasseurs, apercevez un intrus alertez immédiatement les gardes. Ils sont les seuls assermentés.

Loyer du territoire : Le loyer sera inchangé, nous avons reçu fin mars l'avis de la Compagnie des Landes, c'est une bonne nouvelle, il sera donc toujours de 9939 € pour 2017-2018.

Les travaux de girobroyage, Les travaux commenceront fin juillet-début août, avec notre tracteur et girobroyeur. Notre grand spécialiste des espaces verts, Bernard Gardère, s'acquittera de la rude tâche d'effectuer les travaux.

Les battues sur la commune de Villenave d'Ornon :

Sangliers et renards au château Carbonnieux :

Aucun ennui en perspective, les deux parties (Propriétaire et Association) sont satisfaites du bon déroulement des opérations. Les dossiers sont en règle.

Les nouveautés sur la commune de Villenave d'Ornon

Nous avons enregistré cette année un très fort accroissement de demandes d'interventions de l'ACVOT sur des propriétés privées, qu'il s'agisse de jardins, de résidences, de domaines fonciers ou de terrains communaux. Il s'agit d'intrusion de sangliers, mais aussi de renards et blaireaux. On peut ainsi citer des demandes pour les dégâts causés dans les jardins de résidents, avenue Jean Moulin au vieux bourg (sangliers) - à la Junca (sangliers)- à Sarcignan à la Résidence La Clairsienne (blaireaux que les voisins voient périodiquement se promener dans le terrain foncier lui appartenant et dans la résidence du Parc de la Comtesse voisine). Des galeries ont été creusées par ces animaux sous la maison d'un propriétaire située juste de l'autre côté du mur de séparation avec Clairsienne) - Une demande d'intervention rue Galliéni, pour un piégeage de renard qui a tué les 14 poules du poulailler - Dernièrement une action vient d'être lancée au château Carbonnieux pour des chevreuils qui mangent les boutons de rosiers. Cette action passe par une demande d'arrêté du propriétaire à la DTEM. Je ne suis pas certain que la présence du lieutenant de l'ouveterie soit indispensable mais, si c'est le cas il ne manquera pas de faire appel aux chasseurs volontaires de Villenave d'Ornon.

Communication par internet :

Notre site est toujours actif et à jour : vous y trouverez les renseignements essentiels pour la prochaine saison de chasse, en plus de tout ce qu'il faut savoir pour adhérer à notre association : Les dates clés : celle de l'AG, du repas de chasse avec menu et tarifs), les calendriers de lâchers et battues, les dates et lieux de la vente des cartes et leur tarif.

Adresse du site : www.chassevillenavetalence.fr

Les subventions Cette année, la mairie de Villenave d'Ornon nous a maintenu une subvention de 8500 € alors que la situation économique est toujours aussi difficile, merci beaucoup Monsieur le Maire. Je précise que cette subvention est utilisée dans notre budget pour payer 85% du montant du loyer, sans cette aide précieuse, l'Association de chasse de Villenave d'Ornon ne pourrait plus fonctionner et cesserait donc d'exister.

La subvention de Talence pour 2017-2018 est encore en baisse soit 450 € au lieu de 500 €, malgré tous nos efforts pour la faire évoluer.

L'aide de la Fédération devrait être sensiblement la même. Nous avons compensé en partie le léger déficit de l'année précédente, l'essentiel étant que les chasseurs soient au rendez-vous. Du point de vue des prévisions, l'Association est donc dans un état de marche correct, mais il faut rester vigilant et rigoureux ! Ne pas être trop gourmand c'est-à-dire ne pas vivre au-dessus de nos moyens pour cela les précautions sont prises, se montrer fier d'être chasseur, respecter le quota des prélèvements, participer aussi aux battues et au maintien en ordre de la nature et des installations.

Les manifestations seront les mêmes que l'an passé, nous comptons sur votre aide :

- Le forum de Villenave - les repas de battues les jours de lâchers - l'opération de nettoyage (développement durable) - le repas de fin d'année ...

Dans l'immédiat nous pensons :

- Au repas de chasse 2017, dont vous avez pris connaissance du menu, du prix, de la date qui est **le samedi 24 juin**, on attend le coupon retour et le chèque pour l'inscription. C'est le moment aujourd'hui de vous inscrire pour ceux qui ne l'ont pas encore fait...**Date limite le 15 juin.**

- Nous comptons sur votre aide pour la préparation du site (installation des bâches, mise en place des tables, tonte des abords etc...). Il est prévu de commencer une semaine à quinze jours avant la date du repas. Le samedi 24 au matin, les bâches seront tendues sur les fils de fer et arrimées.

Une liste des volontaires est déposée à l'entrée de la salle, merci de vous inscrire. Nous aurons encore besoin de faire du bois pour l'hiver, certains aiment bien trouver de quoi se réchauffer, il paraîtrait normal qu'ils aient envie de participer à la réalisation du tas de bois, inscrivez-vous sur la même feuille, on ne manquera pas de vous appeler.

Remarque : sur la même feuille sont portées les inscriptions pour la préparation du site en vue du repas, le tas de bois, le nettoyage du terrain.

Vote d'approbation des prévisions pour 2017 – 2018

Les prévisions pour la saison 2017-2018 sont acceptées par l'assemblée à l'unanimité.

Les stages de la Fédération : On distingue 3 types de stages :

- Le premier concerne la formation sécurité à la chasse et en battue : stage N°1 gratuit.
- Le second concerne l'entraînement au tir réel, avec ses propres armes : stage N°2, coût 20 €.

Les stages venaison,

Apprendre à reconnaître les maladies du grand gibier, les formalités sanitaires à accomplir, prélèvements...

Inscrivez-vous sur les listes correspondantes, pour les stages N°1 ou N°2 ou les deux consultez le calendrier FEDE joint aux feuilles d'inscription pour choisir votre période et pour le stage venaison Inscrivez – vous sur la liste VENAISON , le Président fera suivre votre demande et quand il y aura assez de chasseurs, LA FEDE arrêtera une date.

6) Questions diverses : *Aucune question n'a été posée au bureau.*

7) Conclusion.

• Retenez que l'Association de chasse fonctionne encore normalement à ce jour, son existence n'est pas en péril, mais il faut veiller au maintien de nos chasseurs. Dans l'immédiat, restons attentifs. Sachons dire que nous sommes ouverts aux chasseurs extérieurs qui n'ont pas de terrain de chasse, encourageons nos jeunes à prendre l'air, mais ne manquez pas de leur faire connaître notre éthique de la chasse.

• Monsieur le Maire, nous fait part des messages suivants :

- Le désengagement progressif de la fédération (augmentation de certains tarifs, diminution de certaines subventions) fait peser sur les associations une pression de plus en plus contraignante.
- Monsieur le Maire souligne l'importance du bénévolat dans cette association en particulier la participation pour les repas s'élève à 10% du budget, et elle est de l'ordre de grandeur du budget total (20000 €) pour les autres actions telles que : entretien des installations, et du terrain, (cabanes, voies d'accès, layons de tir, balisage du périmètre...).
- Monsieur le Maire exprime le souhait d'être personnellement tenu au courant des activités de chasse menées en milieu périurbain de Villenave d'Ornon. Il demande également que soit porté à sa connaissance tout dégât occasionné par les nuisibles sur la commune de Villenave, même si le rapporteur n'est pas directement concerné.

• Monsieur le Maire nous invite à partager le verre de l'amitié.

Merci encore Monsieur le Maire d'avoir été parmi nous aujourd'hui et de nous aider comme vous le faites.

• Plus personne n'a de remarque à formuler ? S'il vous revenait à l'esprit une question qui vous tient à cœur, sachez que le dialogue est maintenu ouvert toute l'année.

• Voilà ! Notre réunion s'achève, l'ordre du jour est épuisé, je vous remercie chaleureusement d'être venus, et d'avoir participé activement au bon déroulement de cette séance.

**La séance est levée à 11h 20
A Villenave d'Ornon le 29 avril 2017.**

Le Président

Jean-Marie ANGLES

La Secrétaire

Michèle ANGLES